

Dans ma circonscription, il y a 27 p. 100 de chômage. Si j'essaye de faire un parallèle avec le taux provincial au Québec, on parle plutôt de 62 p. 100 de taux d'activité. Cela nous donne un écart de 20 p. 100. Si pour rendre la circonscription de Gaspé comparable à la province de Québec, j'additionne les 20 p. 100 manquant au taux d'activité au taux de chômage, cela nous donne 47 p. 100, soit près de 50 p. 100.

Ces chiffres vont se retrouver dans bien des communautés maritimes. C'est en regard de cela que j'ai dû discuter avec mes collègues et arriver au point suivant: moi aussi, j'aimerais bien, à l'exemple du Parti réformiste, qu'on puisse dire que c'est contre mes principes de donner de l'argent, mais il faut être ouvert à la réalité: les emplois sont rares.

Pour tirer un lien avec le Parti réformiste, parce qu'il y a deux points que j'ai notés, pour leur culture, M. Félix Leclerc, lorsqu'il parlait des chômeurs et de payer des gens à ne pas travailler, disait: «Ça ferait des morts qui marchent».

• (1255)

Oui, dans notre culture québécoise, nous avons aussi des pendants qui nous disent que chaque personne en âge de travailler se doit de mettre la main à la pâte. Cependant, cette année, le contexte ne s'y prête pas et ce sera probablement la même chose dans les années qui viennent.

L'autre bref commentaire que j'aimerais faire, pendant que je parle de mes collègues réformistes, c'est que j'ai été agréablement surpris de voir que les collègues réformistes seraient d'accord pour permettre que la gestion des pêches soit faite par les gens des Maritimes eux-mêmes. Je pense que c'est ça le nerf du problème.

Si les gens des provinces Maritimes avaient eu à gérer ou à faire la répartition de la richesse, je pense qu'on n'aurait pas le même problème qu'on a aujourd'hui. Les témoignages qu'on a entendus au Comité permanent des pêches, résumaient cette pensée-là. Les gens veulent être partie prenante des décisions. Ce sont eux qui vivent les problèmes au jour le jour et à un problème local bien souvent existent des solutions locales. C'est loin Ottawa de Gaspé. C'est très loin Ottawa de Terre-Neuve. Il s'agit d'environ six heures d'avion dans un cas et de quatre heures et demie dans mon cas. C'est aussi très long en voiture, parce que là, il faut savoir que les communautés de pêcheurs n'ont pas les moyens de prendre l'avion.

Si la gestion était remise aux régions, ce serait bien différent. Mais avant que les gens prennent peur par rapport à cette idée-là, j'aimerais juste rappeler que ça ne déclenchera pas de grandes chicanes constitutionnelles, à savoir que les stocks de poisson dans le golfe Saint-Laurent et dans l'Atlantique sont pour la plupart sous contingent individuel. Donc, il y a déjà des morceaux de ce contingent dans lequel le gouvernement canadien—parce que tout le monde est encore canadien pour le moment—a remis la responsabilité aux pêcheurs.

Je sais qu'il y a des députés dans cette Chambre qui ne partagent pas mon opinion, mais je veux me rendre au bout de cette idée quand même.

### Initiatives ministérielles

Je disais donc que dans le golfe Saint-Laurent, 80 p. 100 des stocks sont sous contingent individuel. Partant de ce principe-là, les 20 p. 100 qui restent représentent le poisson des pêcheurs côtiers. Si on avait écouté les pêcheurs côtiers bien avant, on n'aurait pas eu les problèmes qu'on a là, à savoir que les pêcheurs côtiers ont été les premiers à ne pas être capables de capturer leur quote-part du contingent canadien. Or, ça fait peut-être cinq ans qu'ils ne réussissent pas à capturer leur part.

Selon ce principe, il pourra être facile de faire une division sur papier des contingents restants pour que lorsque la pêche va recommencer, qu'on n'ait pas l'appétit du gain et qu'on essaie d'en avoir trop. C'est une suggestion que je fais au gouvernement, que chaque parcelle de ce qui pourra être sorti de l'eau puisse être répartie aussi sous forme de contingent individuel. Cela nous amènerait la chose suivante après cela, si l'ensemble des députés ici sont d'accord avec ça, on pourra le souffler fortement à l'oreille du ministre des Pêches.

Par la suite, les provinces, et c'est là où c'est le plus difficile à gérer, pourraient gérer le total des prises admissibles. Cela doit être fait en collégialité, les provinces avec Ottawa. Ou dans un contexte où le Québec serait souverain, Québec et Ottawa au sein de l'OPANO. Ce sont des organismes qui existent déjà. On n'a pas à réinventer, on n'a qu'à utiliser les outils qui sont là.

Maintenant, on n'est pas encore rendus à l'étape de la souveraineté, je vous propose donc à ce moment-là qu'Ottawa travaille avec les provinces dans une optique de collégialité pour définir le total des prises admissibles.

Avec ce signal-là, les gens de Terre-Neuve amèneraient leur point de vue sur leurs côtes à eux, ce qui est différent de ce qui peut être vécu à l'intérieur du golfe. Prenez la Gaspésie, qui est au fin fond du golfe, la majorité des poissons qu'on y capture sont migratoires. À ce moment-là, ils vont passer le long des côtes de Terre-Neuve avant de venir nous dire bonjour à Gaspé. C'est la même chose lorsqu'on parle de la partie sud du golfe, le poisson va rentrer par le Cap-Breton, remonter les côtes en croisant l'Île-du-Prince-Édouard en disant bonjour à nos amis du Nouveau-Brunswick et revenir encore sur les côtes gaspésiennes.

On a besoin de ce travail en collégialité pour faire en sorte que chacun comprenne comment cette biomasse de poisson fonctionne. Je trouve cela très important que les collègues réformistes l'aient soulevé.

• (1300)

J'avais déjà soulevé cette opinion dans d'autres discours. Le premier ministre de Terre-Neuve et moi, je le sais, avons une très grande différence d'opinion aussi sur l'avenir du Québec et du Canada. Cependant, je pense que le premier ministre de Terre-Neuve n'est pas tellement loin de la position que j'avais émise durant la campagne électorale, et les amis réformistes commencent à en parler maintenant. Le premier ministre de Terre-Neuve parlait justement de doter l'île de Terre-Neuve d'un comité, premièrement, pour définir les TPA et aussi pour répartir la richesse.

Là, où je ne suis pas d'accord avec lui, c'est qu'une province détermine ses contingents à elle, parce que là, on partage les mêmes eaux. Mais lorsque notre TPA est définie avant de s'asseoir à la table, le pourcentage étant fixé, nous n'avons maintenant qu'à bien gérer l'état de la ressource. Ensuite, chacun s'en